

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 JUIN 2010

Date de convocation : Le 28 mai 2010
Date d'affichage : Le 08 juin 2010
Nombre de conseillers : En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux Mil dix, le quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Madame ETEVE Elisabeth, Madame Régine DUFOUR, Monsieur Guy LARGY, Monsieur HÉMON Claude, Monsieur LOEUILLET Hervé, Mademoiselle Mylène BARBIER, Monsieur Frédéric POIGNANT, Monsieur GARAGATTE Pascal, Monsieur Patrick SCHAEFLIN formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame LECLERCQ Christelle donne pouvoir à Melle Mylène BARBIER

Etait absent

Monsieur Bertrand ROUTIER

Mademoiselle Mylène BARBIER a été élue secrétaire de séance.

* * *

Après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

Recensement de la population : choix du coordonnateur

Le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011. Pour préparer et suivre les opérations du recensement, l'INSEE demande à ce que soit nommé un coordonnateur. Le Maire propose à l'assemblée de désigner Mme LAMBERT, secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Archives communales : choix du restaurateur

Le maire présente à l'assemblée les conclusions du Directeur des Archives Départementales pour le choix du restaurateur des archives d'Etat civil. Quatre devis ont été présentés : l'Atelier QUILLET pour un montant de 2 131,44€T.T.C, l'Atelier « reliures du Limousin » pour 3 521,63€T.T.C, les établissements KOSSMAN pour 4 588,3€T.T.C et A2R pour 2 954,12€T.T.C.

L'Etat finance 50% du montant T.T.C et le Conseil général 30% du montant hors taxe sous réserve que soient respectées les préconisations des Archives Départementales. Seul l'atelier « La reliure du Limousin » satisfait aux conditions techniques.

Le Conseil municipal accepte ce choix à l'unanimité et autorise le maire à adresser les demandes de subventions correspondantes.

Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Somme

Mme ETEVE présente les termes de la convention qui comprend les prestations prévues par le décret n°85.603 du 10 juin 1985 modifié par le décret du 16 juin 2000 à savoir une visite d'aptitude à l'emploi lors du recrutement, un examen médical annuel, une surveillance spéciale des agents exposés à des risques particuliers et des actions sur le milieu du travail. L'adhésion au service présente un coût de 54,00€ par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette adhésion à l'unanimité.

Transport de terre : choix d'une entreprise

Le maire fait part au Conseil municipal de son souhait de voir libérer la route de DOMART du tas de terre qui s'y trouve. Monsieur POURCHEZ en est intéressé pour remblayer les parcelles déboisées. L'EURL CAILLEUX présente un devis de 2 378,55€T.T.C et les établissements BOUFFEL de 2 827,34€T.T.C.

Le Conseil municipal retient à l'unanimité la proposition de l'EURL CAILLEUX à l'unanimité.

Amendes de police

Le maire présente à l'assemblée le détail du dossier d'amendes de police qui comprend l'aménagement du trottoir route nationale allant du garage TOUPET à l'angle de la ruelle pour 20 802,88€T.T.C, des bornes de stationnement pour 322,92€T.T.C et de la signalétique horizontale et verticale pour 1576,32€T.T.C.

Le Conseil municipal autorise le maire à engager les dépenses et à adresser la demande de subvention au titre des amendes de police à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. SOMON informe l'assemblée que les travaux de rénovation de l'éclairage public interviendront début juillet avec beaucoup de retard sur le programme annoncé par le Syndicat d'électricité. Les nouvelles lanternes seront quant à elles installées en septembre.

M. SOMON a rencontré le juge du commerce dans le cadre de l'achat de l'usine B CREPIN-PETIT. Les arguments avancés ont été jugés recevables et la décision définitive devrait être notifiée courant juin. Un rendez-vous a été fixé avec les responsables de la croix rouge pour visiter le site le vendredi 11 juin et une rencontre est également prévue le mercredi 9 avec les membres du club de judo. **M. SOMON** précise qu'il les a également rencontrés le 2 juin comme cela avait été souhaité lors du vote du budget et propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour l'attribution de la subvention au club de judo pour un montant de 1300,00€. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

M. SOMON informe également le Conseil municipal que les candidatures de Tiffanie LEMAY, Ophélie VALET, Justine LEROY, Elodie BAILLET, Clément PERNES, Valentin COURTOIS et Cédric LEMAIRE ont été retenues pour les emplois d'été 2010.

Il annonce le début des travaux de déconstruction du bâtiment nécessaire à la réalisation de la maison médicale pour le 21 juin 2010 et donne le montant de l'étude de sol qui devra être réalisée ensuite et qui s'élève à 2 718,00€H.T.

M. GARGATTE dresse le compte rendu du dernier conseil d'administration de l'hôpital de DOULLENS où la fermeture de la maternité est en question.

Mme ETEVE et **M. LARGY** prévoient l'impression du bulletin municipal entre le 1^{er} et le 10 juillet. **M. LARGY** est favorable à toute proposition d'articles à insérer.

M. SCHAEFLIN annonce la participation de 253 exposants à la réderie du 6 juin. Il demande un branchement provisoire supplémentaire Place DANIEL l'an prochain pour faciliter l'organisation de l'apéritif concert. Le maire prend note et accède à sa demande et félicite le comité des fêtes pour l'organisation de la fête locale.

M. SCHAEFLIN fait part de sa déception quant au taux de participation à la fête des mères. **M. SOMON** conseille à chacun de réfléchir pour faire de nouvelles propositions l'an prochain.

Mme DUFOUR demande qui a prévenu de la fermeture du bureau de poste la semaine du 7 au 11 juin. **M. SOMON** répond que le Directeur de la Poste de DOULLENS, responsable du bureau de BERNAVILLE, l'a rencontré personnellement pour l'en informer. Le 21 juin prochain, il rencontrera aussi la Directrice régionale de la Poste pour évoquer l'aspect extérieur du bâtiment.

Melle BARBIER signale des feux dans le chemin derrière l'aire de jeux de la résidence Léon SOUDET. Le Maire, informé par ailleurs de nuisances sur la Place DANIEL à l'occasion de la fête locale, demande à ce qu'on le prévienne systématiquement pour qu'il puisse intervenir le plus rapidement possible.

Monsieur HEMON demande ce qu'il doit faire pour se débarrasser de bouteilles de gaz inutilisées. **M. SOMON** répond que le problème sera résolu en même temps que l'installation d'une déchetterie. Celle-ci tardant à venir, il souhaite conclure une convention avec la Communauté du Val de Nièvre pour que les habitants de BERNAVILLE puissent accéder à la déchetterie de SAINT-OUEN. **Mme ETEVE** se propose de rencontrer le Président pour évoquer la question.

M. LOEUILLET demande à ce que l'affichage de la nouvelle aire de jeux soit refait car les conditions d'accès sont devenues illisibles et que les attaches soient révisées. Il pose la question du contrôle des installations. **M. SOMON** informe que les vérifications obligatoires sont effectuées réglementairement.

M. PATTE annonce qu'il a été informé par SFR que la Préfecture n'est pas favorable à l'installation de l'antenne à l'emplacement prévu initialement. **M. SOMON** le charge de donner l'accord du Conseil municipal pour la déplacer au fond de la parcelle.

Un trou en formation à l'angle de la Route de PROUVILLE sera signalé aux services du Conseil général pour réfection.

M. DE SAINT RIQUIER propose de réaménager les abords du Monuments aux Morts. **M. SOMON** signale que ce projet peut faire l'objet d'une subvention auprès du Conseil général et souhaite la réunion de la commission des travaux.

M. DE SAINT RIQUIER signale que l'achat d'un vélo devient urgent pour des raisons de sécurité.

M. SOMON lui propose de se rendre ensemble chez M.LAPORTE.

La séance est levée à 22H00

La Secrétaire de séance,

Mylène BARBIER

Le Président de séance,

Laurent SOMON

Les membres du Conseil Municipal,